



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DECISION D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ D'UN PRODUIT PHYTOPHARMACEUTIQUE  
au titre de l'article 53 du règlement (CE) n°1107/2009**

*Vu le règlement (CE) n°1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et en particulier son article 53 relatif aux autorisations délivrées à titre de dérogation en situation d'urgence phytosanitaire pour une période n'excédant pas cent vingt jours,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande du Syndicat national des producteurs de châtaignes et de la FNPF en date du 27 janvier 2022,*

Nom commercial	HYPOCRYPHO
Second nom commercial	/
Numéro d'AMM	2219991
Substance(s) active(s)	Souches de Cryphonectria parasitica infectées par CryphonectriaHypoVirus 1 100 cfu de C. parasitica / ml de produit commercial
Titulaire de l'autorisation	MycAgroLab Technopôle Agro-Environnement RD 31 21110 Bretenièrre

**L'autorisation de mise sur le marché est délivrée du 15 mars 2022 au 13 juillet 2022 selon les dispositions suivantes :**

**1- Conditions d'emploi**

<b>Dispositions générales</b>	<b>SP1</b> : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via le systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
<b>Protection de l'opérateur et du travailleur</b>	<b>Protection de l'opérateur :</b> <b>Dans le cadre de la manipulation du produit, de son application et du nettoyage du matériel d'application :</b> - Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ; - EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ; - Lunettes de sécurité ou écran facial conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.
<b>Modalités d'application du produit</b>	Application au pinceau après griffage des chancre.

## 2- Usage(s) autorisé(s)

Libellé(s) de(s) usage(s) / code	Autorisé(s) <b>uniquement</b> sur la(es) culture(s) suivante(s)	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'application(s)	Stade(s) d'application	Délai avant récolte
Châtaignier*Trt Part.Aer. *Chancres à champignons Code usage :12253201	Châtaignier (uniquement en vergers de production)	125 ml pour 10 à 50 arbres selon la taille des arbres	1 application par chancre et par saison	BBCH 11 (développement des premières feuilles)  à BBCH 97 (chute des feuilles)	/

Vous disposez d'un délai de deux mois pour contester la présente décision, devant le tribunal administratif.

Date : le

Pour le Ministre et par délégation

La Directrice générale adjointe de l'alimentation